

## Bilan 2004 pour ouvrir 2005 : objectif « ACTION » !

page 1  
**Édito**

page 2

**DRIRE**  
**Les**  
**administratifs**  
**enfin reconnus ?**

page 3

**DGE**  
**La direction**  
**générale attend**  
**son pilote**

**Après le drame**  
**en Asie du sud,**  
**SOLIDARITÉ**  
**MONDIALE**

page 4

**GROUPES DE TRAVAIL**  
**La catégorie B**  
**Les secrétaires**

### **Bercylien**

Directeur de la publication

Michel BOULENGER

Comité de rédaction

Marie-Thérèse RIGLET

Michel BOULENGER

POUR LES PAGES ÉCOLES-DRIRE

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

CFDT - Centrale MINEFI

120 rue de Bercy

75572 Paris Cedex 12

Maquette-Impression

IDGraphique

4 bis rue d'Oran 75018 Paris

L'année 2004 a été bien animée. La CFDT a revendiqué l'application de mesures liées à la réforme des retraites, comme par exemple dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

- > Les départs anticipés en retraite applicables aux fonctionnaires ayant eu une carrière longue
- > La prise en compte d'une partie des primes dans le calcul de la retraite des fonctionnaires. Cette ancienne revendication a trouvé satisfaction dans la création du régime additionnel de la fonction publique, obligatoire, par répartition et par point. Un site Internet pour tout savoir : [www.erafp.com](http://www.erafp.com).

Au MINEFI de nombreux chantiers nous ont animés. Pour mémoire, citons :

- > Les élections des CAP. La CFDT est passée 1<sup>re</sup> organisation syndicale du Comité technique paritaire central (20,7 % des voix) et 2<sup>e</sup> sur l'ensemble « administration générale » (Centrale, DRIRE et écoles).
- > Des réorganisations de directions et entités : DGTPE, DB, DIGITIP en DGE, nouveau format de la DECAS, réorganisation de la DGCP, UBI-FRANCE (EPIC), DRCA, DRCE, CCAMIP et AMF...
- > Des actions de défense : SGCI, contractuels, suivi de la loi Sapin, demande de transformation de CDD en CDI...
- > Des déménagements : nouvel immeuble à Montreuil...
- > Des réformes et fusions de corps : refondation de 4 corps de contrôle par la création du corps de contrôle général économique et financier (CGEF), la réforme du corps des attachés d'administration centrale toujours attendue...
- > Des actions pour améliorer la gestion des ressources humaines (SIRH, GPEEC, gestion de l'encadrement supérieur...)
- > La réforme de l'évaluation-notation

- > Des groupes de travail : secrétaire-assistante, catégories C et B...
- > Des actions en CHS (contre la légionellose), des actions à concrétiser contre le harcèlement moral...

Mais en ce début d'année 2005, l'action prioritaire sera la défense du pouvoir d'achat, de l'emploi et du service public.

Les mesures annoncées par le Ministre le 21 décembre programment une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Le refus de négocier s'inscrit dans une politique gouvernementale dont le service public et les agents font les frais avec notamment un affaiblissement et une remise en cause du service public, une politique de l'emploi faite de suppressions massives, de manques d'effectifs et de précarité accrue, de fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires, des mesures autoritaires en guise de « dialogue social ».

Les organisations syndicales considèrent qu'une telle situation implique une mobilisation des personnels dans l'unité la plus large pour exiger une politique des services publics répondant aux besoins.

Dans ce cadre elles revendiquent :

- > Une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions, des mesures bas salaires, par un relèvement significatif du minimum Fonction publique, véritable « sous smic ».
- > L'élargissement de l'amplitude de la grille et des carrières, la reconnaissance des qualifications, la fin des blocages des carrières et l'amélioration des promotions.

**Avec les organisations syndicales de la fonction publique CFTC, CGT, FO, FSU, Unsa, la CFDT vous appelle à vous mobiliser le jeudi 20 janvier 2005 en manifestant et en décidant la grève partout où ce sera possible.**

**EN 2005, TRANSFORMONS NOS VŒUX EN ACTIONS !**

## BRÈVES

### Contractuels des Écoles des Mines : les craintes de la CFDT confirmées

Pour afficher une baisse du nombre des fonctionnaires les postes budgétaires des personnels contractuels des Écoles des Mines ont été transférés du budget du ministère de l'Industrie à celui des EPA en 1998.

La CFDT opposée a ce transfert, avait obtenu l'engagement de l'administration de garantir aux écoles les ressources financières nécessaires au financement des déroulements de carrières afin que leur budget propre, consacré à l'éducation et la recherche, ne soit pas pénalisé par cette mesure politique.

Dès 2002, le gel budgétaire d'une partie des crédits destinés aux salaires de ces contractuels fut une première alerte. Les crédits prévus au PLF 2005 ne permettent pas de financer les déroulements de carrière et les écoles devront compléter sur leurs crédits propres.

De même la prise en considération de charges salariales oubliées lors du transfert a été refusée par le Budget. La CFDT est intervenue pour rappeler à l'administration ses engagements.

### Salarisation des boursiers des écoles des Mines : une première avancée

Alors que les Bourses accordées aux thésards de l'Éducation Nationale ont été assujetties aux cotisations sociales, suite à une décision judiciaire, le Budget refuse l'extension de cette mesure à ceux des écoles des Mines.

En conséquence, les intéressés n'ont pas d'indemnité en cas d'arrêt maladie et ne cotisent pas pour leur retraite, alors qu'ils ont souvent plus de 25 ans et travaillent sur des thèses dans le cadre de conventions de recherche avec l'Industrie. La CFDT a soutenu le mouvement de la confédération des jeunes chercheurs. Elle considère que l'annonce de la proposition d'un CDD d'un an, pour la dernière année de chaque thésard, est certes, un premier pas, mais ne répond pas à la revendication légitime d'alignement sur le régime de l'éducation nationale.

## DRIRE

# Les administratifs enfin reconnus ?

La gestion des personnels des DRIRE par la DARPMI ne se limite qu'aux corps techniques. Les corps administratifs fusionnés lors du rapprochement Industrie-Finances sont gérés par la DPMA. La CFDT a demandé la création d'un groupe de travail spécifique pour les personnels administratifs des DRIRE et des écoles.

La première réunion s'est tenue le 26 novembre 2004, coprésidée par la DARPMI et la DPMA. Les agents de statut d'administration centrale en poste dans les DRIRE sont gérés statutairement par DPMA et fonctionnellement par la DARPMI avec pour objectifs: respecter un équilibre entre les DRIRE d'une part et entre l'échelon central et les services déconcentrés d'autre part et mettre en avant la spécificité des métiers DRIRE.

### Quelles perspectives d'évolution de carrière ?

Les perspectives d'évolution de carrière sont quasi inexistantes sans transformation massive d'emploi de C en B. Par ailleurs, la prédominance des corps techniques dans les DRIRE, conduit ceux-ci à occuper des postes administratifs. Le redéploiement de postes par le MEDD doit permettre de dégager des possibilités d'évolution pour les administratifs. L'absence de culture du travail en équipe conduit les cadres à effectuer eux-mêmes des tâches administratives. L'évolution de la bureautique et des missions se traduit souvent, pour les C, à faire des tâches de niveau B ce qui nécessiterait à terme une requalification des postes.

### Les freins à la promotion

Il existe des freins spécifiques à la promotion de C en B dans les DRIRE, liés à la mobilité géographique imposée, et à la technique de l'agrégat budgétaire DARPMI-DRIRE. La CFDT demande que l'état des lieux soit complété par un recensement des fonctions occupées avec un bilan des postes administratifs confiés à des agents issus des corps techniques.

### Catégories C et B

2 axes sont possibles: une requalification justifiée du pyramidage inter catégoriel (C en B) et une réduction des effectifs de catégorie C.

Suite à un renforcement des missions environnement et radioprotection, la DARPMI a engagé une réflexion sur la fonction secrétariat avec le MEDD (environnement) et la DGSNR (radioprotection). Par ailleurs une autre réflexion se poursuit sur la techni-

citée accrue des tâches des secrétaires généraux des DRIRE.

### Demande d'un plan de rattrapage

Les syndicats demandent un plan de rattrapage dans la continuité de celui de la fusion Industrie-Finances, des promotions de C en B avec, dès la prochaine réunion, une avancée significative sur l'analyse des emplois, critère objectif pour la mise en œuvre de ce plan. La définition fonctionnelle des emplois C et B doit être lancée sur la base d'une grille à élaborer par la DARPMI et à valider par le groupe de travail.

Les agents des DRIRE et des écoles des Mines sont bien inclus dans les travaux menés par la DPMA.

### Catégorie A

Le malaise qui était apparu lors des débats sur la décentralisation du développement Industriel s'est un peu atténué avec le recul législatif mais il faut rester vigilant. La doctrine d'emploi des attachés en DRIRE n'existe pas. La réflexion sur l'emploi d'attachés dans les fonctions juridiques ou de gestion liées aux activités environnement reste à ouvrir Car le brassage des cultures dans les DRIRE est une richesse.

Un autre sujet est à l'ordre du jour: l'évolution de carrière des attachés en DRIRE.

**La CFDT suivra avec attention l'évolution de ce dossier. ■**

# La direction générale attend son pilote

La réorganisation de la DIGITIP, de la DARPMI et de la DECAS s'est poursuivie dans le cadre du programme « Bercy ensemble ».

Le but affiché de cette réforme est de resserrer les directions d'administration centrale, en les regroupant par blocs de compétences autour d'un cœur de métier et d'offrir aux usagers un « guichet » unifié.

La DIGITIP et la DARPMI sont regroupées au sein de la nouvelle Direction Générale des Entreprises (DGE), interlocutrice unique des **entreprises industrielles**.

La Direction des Entreprises Commerciales, Artisanales et des Professions Libérales (DECAPL) est issue de la DECAS à laquelle s'ajoutent la Délégation Interministérielle aux Professions Libérales et la tutelle des chambres de commerce et d'industrie (CCI), précédemment assurée par la DARPMI. Ainsi, la DECAPL s'adressera aux **entreprises des services, du commerce et de l'artisanat**.

## Les changements majeurs annoncés

- > La création de la nouvelle Direction de l'Action Régionale, de la Qualité et de la Sécurité Industrielle (DARQSI) serait structurée autour du secrétariat des DRIRE et d'une sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie
- > Seraient regroupées au sein de deux nouvelles sous-directions, des compétences de l'ex DARPMI et de l'ex DIGITIP dans les domaines de l'emploi et de

la formation d'une part, de l'innovation et du développement industriel (intégrant la dimension européenne), d'autre part.

> Le Service des statistiques industrielles (SESSI) deviendrait un service à compétence nationale.

**Cette réforme finalisée depuis le début de l'année 2004 n'est toujours pas opérationnelle**, les ministres ne s'accordant pas sur le choix du nouveau directeur général, alors que le départ en retraite de M. FALQUE-PIERROTIN était annoncé de longue date.

**Cela engendre démotivation et lassitude chez un certain nombre de nos collègues, du fait des incertitudes quant aux missions de la direction, ses orientations, ses moyens budgétaire et son devenir. En résumé, il n'y a plus de pilote dans l'avion.** ■

## Raz de marée dans l'océan Indien

**Face à l'horrible catastrophe qui vient de frapper l'Asie du sud, un immense élan de solidarité mondiale se développe.**

La CFDT s'est immédiatement mise en contact avec l'organisation régionale Asie de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) afin de s'associer aux opérations spécifiquement syndicales qui se mettent en place, tant au niveau de l'aide à court terme, que pour l'assistance à plus long terme lorsque les opérations de reconstruction pourront commencer.

Nous savons combien les militants CFDT, porteurs des valeurs de solidarité internationale, se mobilisent aujourd'hui pour apporter leur contribution à l'effort collectif. Confiant dans le professionnalisme des ONG spécialisées dans les opérations de secours au moment des grandes catastrophes, nous invitons les militants aujourd'hui à passer par ces organisations pour que leur participation atteigne l'efficacité maximale. Des informations complémentaires seront régulièrement données sur l'organisation de la solidarité syndicale internationale.

## BRÈVES

### DGTPE

Les textes de la création de la nouvelle direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE) ont été publiés. L'organigramme a été remis à l'ensemble des personnels concernés. La DGTPE se met en place malgré encore quelques incertitudes sur la désignation de certains chefs de bureau ou de service. Le Secrétaire Général, M. Christophe LECOURTIER a été présenté lors de la réunion du comité de suivi. Les entretiens individuels des agents avec leur hiérarchie semblent avoir débuté de façon un peu désordonnée, sans qu'il y ait eu préalablement, une information collective. Dans quelle configuration exacte les agents vont exercer leurs fonctions, quel va être leur « patron », quels changements seront induits par la méga structure ? Les travaux vont se poursuivre début 2005. Nous vous en tiendrons informés.

### CCAMIP

La mise en œuvre de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCAMIP), autorité publique indépendante, s'effectue avec beaucoup de difficultés : absence de dialogue social, erreurs de management, manque de considération des personnels... La CFDT, CGT, SUD et FO Centrale ont appelé les personnels à se mobiliser le 20 décembre dernier, jour où la Commission se réunissait, afin d'être reçus par le Président, M. JURGENSEN. Mais il n'y a pas pire que « qui veut ne pas entendre ». À la sortie de la salle, M. BRUNET a accepté d'écouter les représentants syndicaux. Les personnels présents ont pu ainsi se rendre compte que le personnel ne compte pas et que la secrétaire générale, Mme LUSTMAN, traite avec mépris. Actions à suivre !

# BRÈVES

## Les attachés

Lors de la CAP du 14/12/2004, M. DEULIN, sous-directeur de la 4<sup>e</sup> à la DPMA, nous a appris que la DGAFP retient en presque totalité la réforme du corps des attachés présentée par le MINEFI mais qu'en revanche la Fonction publique demande à la DPMA de lui proposer la fusion d'un corps de catégorie A. La DPMA réfléchit... La fusion du corps des attachés commerciaux avec celui des attachés d'administration centrale pourrait être envisagée. La CFDT a demandé de nouveau à la DPMA de conclure rapidement car les attachés attendent depuis trop longtemps cette réforme dont un 13<sup>e</sup> échelon pour la classe normale et la fusion des 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes d'attaché principal.

## Prestations d'action sociale ouvertes aux Berkani

Lors du CNAS du 10 décembre 2004, la DPMA a accepté que les Berkani travaillant au moins à 20 % pour une administration du Ministère, soient éligibles aux prestations sociales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La DPMA a accepté d'ouvrir un GT sur les autres Berkani. La CFDT qui a toujours défendu l'égalité d'accès aux prestations sociales du Minefi, pour tous les agents, sans distinction, vient de gagner une bataille. La CFDT ne s'arrête pas en si bon chemin et elle demande l'extension de ces nouvelles dispositions à tous les agents berkani, quel que soit le temps travaillé.

## GROUPES DE TRAVAIL

# La catégorie B

La 2<sup>e</sup> réunion s'est déroulée le 22 novembre 2004 avec pour objet l'examen des documents statistiques transmis par la DPMA.

## Quelques données

1 694 postes ont été identifiés: 1 108 secrétaires administratifs (SA) et 586 contrôleurs du trésor public (CTP). La DPMA, le Service des Pensions et la DIGITIP en rassemblent 54 % dont 50,3 % des SA. Quant aux CTP, 65,9 % travaillent à la DPMA, au Service des Pensions et à la DGCCRF.

La population des SA est plus éclatée que celle des CTP. 68,6 % des agents de catégorie B sont des femmes.

Dans le grade supérieur (le 3<sup>e</sup> niveau) une prédominance des SA est observée.

La moyenne d'âge générale est de 48,6 ans mais les SA sont plus âgés que les CTP (50 ans contre 46 ans). Seront particulièrement touchés par les départs à la retraite: DPMA, Service des Pensions, DIGITIP, DGCCRF, DGCP, DRIRE.

## Un constat

> **Blocage de l'évolution de la carrière:** 2<sup>e</sup> niveau embouteillé car le concours professionnel et la liste

d'aptitude pour le 3<sup>e</sup> niveau sont de plus en plus difficiles.

> **Mobilité rendue plus difficile en 2004:** plus de candidats que de postes à offrir d'où une plus grande sélectivité de la part des directions.

> **De plus en plus d'agents appelés à exercer des fonctions de responsables de secteur et d'encadrement,** sans qu'ils puissent voir leurs mérites reconnus.

> **C'est une catégorie en recherche d'identité,** prise « *en tenaille* » entre les agents du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie A et les agents revalorisés de catégorie C.

## Une prochaine étape

Une enquête portant sur environ 10 % de la population répartie sur une vingtaine de directions et représentative de cette catégorie sera effectuée. Les syndicats ont demandé à être associés à l'élaboration du questionnaire.

**Rendez-vous au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2005.** ■

# Les secrétaires

Les 78 premières secrétaires qui ont participé aux tests « *bilan de connaissances* », ont commencé leur formation qualifiante. A notre demande, Monsieur DEULIN, nouveau sous-directeur des ressources humaines, a bien voulu rappeler aux supérieurs hiérarchiques des agents concernés, quels étaient les enjeux de cette formation pour qu'elle soit

menée à bien selon le contrat moral qui lie chacun des partenaires en présence. Le plan de formation concernera dans un premier temps environ 500 secrétaires sur trois ans.

Souhaitons à nos collègues apprenants une bonne participation dans les meilleures conditions possibles. ■

## Pour aller encore plus loin... Aujourd'hui, j'adhère !

### ADHÉRER À LA CFDT, C'EST :

#### Être informé, conseillé, défendu !

► C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(es).

#### Avoir la parole, participer et agir !

► C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(es) !

#### Privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !

► C'est le choix d'un syndicat efficace.

#### Lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !

► C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

### JE CONTACTE LE SYNDICAT CFDT

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Bâtiment Necker – Télédéc 704

120, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12

Mél. : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

### JE CONSULTE LES SITES INTERNET

[www.cfdt-finances.fr](http://www.cfdt-finances.fr)

[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)